DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LE VIVIER SUR MER

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de Zonage

PLANCHE 1	PLAN DE LA COMMUNE

Echelle : 1/2000 ème

Modification :

Fichier : VIVIERplan-PLU.dwg

Approuvé le 26/03/2010

Maire : Alain Bouvier Maurice R. Bouvier

Léon ROBERT - Christian WARLOP

Légende :

- Zonage et son identifiant
- Emplacement réservé et son numéro
- Bande des 100 mètres inconstructibles
- Limite des Espaces Proches du Rivage
- Marges de recul
- Périmètre de 100 mètres relatif à la station d'épuration
- Itinéraire du GR34
- Servitude L123-2-d imposant la réalisation de 10% de logements sociaux

Protections des espaces naturels et bâtis :

- Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 du code de l'urbanisme
- Haies répertoriées au titre de l'article L. 123-1-7 du code de l'urbanisme
- Batiment recensé au titre de l'article L. 123-1-7 du code de l'urbanisme
- Rue recensée au titre de l'article L. 123-1-7 du code de l'urbanisme
- NATURA 2000
- Espaces remarquables et son numéro
  1- espace terrestre, 2- Herbus et Banc Coquillier, 3- Estran et Bouisse nord
- Site archéologique et son degré de protection

Emplacements réservés

N°	DESCRIPTION DE L'OPERATION	SURFACE APPROXIMATIVE EN M²	COLLECTIVITE CONCERNEE
1	Élargissement de la voie pour réalisation d'une liaison piéton et/ou cyclable sécurisée	largeur 3 m, soit environ 1892m²	Commune
2	Élargissement de la voie – Réalisation d'une liaison piétonne	largeur 4 m, soit environ 180m²	Commune
3	Élargissement de la voie – Réalisation d'une liaison piétonne	largeur 2 m, soit environ 60m²	Commune
4	Aménagement d'espaces naturels publics	2644m²	Commune
5	Aménagement sécuritaire du carrefour	Environ 15m²	Commune

SUD DE LA COMMUNE